

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(03)/ST/156
13 septembre 2003

(03-4928)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
Cinquième session
Cancún, 10 - 14 septembre 2003

Original: anglais

BAHAMAS

Déclaration de S.E. M. Leslie Miller
Ministre du commerce et de l'industrie
(En qualité d'observateur)

C'est un honneur et un privilège pour ma délégation d'assister à cette cinquième Conférence ministérielle de l'OMC et, pour moi, d'avoir l'occasion de m'adresser l'excellence des dispositions qui ont été prises afin d'assurer le succès de la présente réunion.

Les Bahamas sont l'un des 27 pays observateurs qui souhaitent rejoindre l'OMC. En juillet 2001, quand le gouvernement des Bahamas a demandé à bénéficier du statut d'observateur auprès de l'OMC, l'accent a été mis sur notre attachement aux principes de commerce équitable et sur notre volonté de participer activement à un processus de réforme fort, viable, transparent, équitable et prévisible, étant entendu que cette réforme se fera dans des conditions mutuellement avantageuses, que ce soit pour les Bahamas ou pour l'OMC, et qui devraient continuer à faciliter la croissance et le développement à long terme de notre nation.

Dès l'obtention du statut d'observateur, en 2001, le gouvernement des Bahamas a préparé un aide-mémoire sur son régime de commerce extérieur, qu'il a soumis à la préparation d'un aide-mémoire sur son régime de commerce extérieur, et qui sera soumis à l'OMC d'ici la fin décembre 2003, ce qui marquera officiellement l'accession à l'OMC.

Au cours des deux dernières années, le Secrétariat de l'OMC a fourni une assistance technique et une formation à des fonctionnaires des Bahamas pour contribuer au renforcement des capacités et des connaissances relatives au commerce et aux Accords de l'OMC. L'installation d'un centre de référence à Nassau, Bahamas en septembre 2002 a profité aux enseignants, aux étudiants et aux entreprises.

PIB et a toujours été ouvert aux investisseurs étrangers. Les négociations de l'AGCS seraient donc particulièrement importantes pour les Bahamas.

Le gouvernement bahamien n'ignore pas les difficultés qui nous attendent à mesure que nous avançons dans la procédure d'accession à l'OMC. Nous sommes aussi pleinement conscients des grandes difficultés que des pays en développement comme le nôtre ont rencontrées pour respecter et mettre en œuvre les engagements de l'OMC et s'efforcer de concilier les politiques nationales, qui visent à promouvoir la croissance et le développement économiques à long terme, avec la nécessité non moins importante d'assurer une intégration dans l'économie mondiale.

Nous saluons la récente décision prise par l'OMC sur la question de la fourniture de médicaments génériques à prix réduits aux pays en développement. Cette mesure montre que les idéaux de l'OMC sont bel et bien accessibles. Avant la fin du présent cycle, il est impératif que d'autres questions présentant un intérêt pour les pays en développement, y compris les subventions agricoles, le traitement spécial et différencié et la réduction et l'élimination progressives des droits de douane, soient traitées de manière pragmatique, équitable et transparente.

Au cours de cette cinquième réunion, il faudrait que les nations développées ne ménagent aucun effort pour ouvrir la voie vers des solutions pratiques, réalistes et efficaces aux questions qui suscitent des préoccupations et empêchent les négociations de progresser. Pendant le présent cycle de négociations, les Membres de l'OMC doivent faire en sorte que l'Organisation soit à l'écoute des besoins de tous ses Membres et qu'elle s'efforce d'y répondre, s'agissant en particulier des petits pays en développement, auxquels il est nécessaire de ménager une plus grande souplesse et des périodes de transition plus longues pour satisfaire à leurs obligations et dont la pleine participation aux travaux de l'OMC doit être facilitée, conformément au principe consacré par l'expression "traitement spécial et différencié". Tout en progressant dans sa quête pour l'accession à l'OMC, les Bahamas souhaitent que le processus de négociation soit harmonieux et bénéfique et que l'OMC continue de transmettre à ses Membres un message d'espoir dans l'avènement d'un système plus équitable d'échanges commerciaux